

PROGRAMME IMPACT

Guide d'appel à projets thématique :

Orbite Santé

Innovations soutenant la santé à distance dans l'espace et sur Terre

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Objectifs	3
3. Admissibilité	4
3.1. Organisations admissibles	4
3.2. Projets admissibles	4
4. Modalités de financement	5
4.1. Financement.....	5
4.2. Dépenses admissibles.....	7
4.3. Dépenses non admissibles	8
5. Processus et modalités de l'appel.....	8
5.1. Montage, dépôt et évaluation des demande d'aides financières.....	8
5.1.1. Montage de la demande d'aide financière.....	8
5.1.2. Dépôt final de la demande d'aide financière	9
5.1.3. Évaluation des demandes d'aide financière	10
5.2. Déroulement du projet.....	12
5.2.1. Modalités de versement et reddition de comptes.....	12
5.2.2. Promotion et publication des résultats	13
6. Échéancier.....	15
7. Informations supplémentaires	15
ANNEXE 1 – Niveaux de maturité technologique (Technology Readiness Level — TRL)	16
ANNEXE 2 – Exemple d'offre de services	17

1. Introduction

Créée en 2012 et regroupant plus de 200 membres, MEDTEQ⁺ est une organisation à but non lucratif qui se positionne au cœur des enjeux du secteur des technologies de la santé afin de stimuler la collaboration entre les joueurs de l'écosystème.

La mission de MEDTEQ⁺ est d'accélérer le développement de solutions innovantes, leur validation et leur intégration dans les réseaux de la santé et de positionner, localement et à l'échelle internationale, les produits et les services issus du secteur medtech canadien, générant ainsi un impact économique majeur tout en adressant les enjeux qui entravent l'amélioration des soins au bénéfice des patients.

Ces enjeux sont décuplés lorsque l'accessibilité aux ressources médicales est restreinte. Par exemple, lorsque les voyages spatiaux s'étendent au-delà de l'orbite terrestre basse, par exemple vers la Lune et Mars, veiller à la santé des équipages devient de plus en plus complexe. L'innovation en médecine spatiale est essentielle pour mener à bien les prochaines missions d'exploration spatiale habitées, telles que celles vers la Lune ou encore vers Mars. Les défis rencontrés sont nombreux pour assurer la santé des astronautes dans des **conditions spatiales extrêmes**, des **distances éloignées** et **une accessibilité médicale limitée**. De ce fait, à travers le monde, de nombreux ingénieurs, chercheurs et entrepreneurs contribuent actuellement à **développer des innovations pour les communautés rurales, éloignées, ou nordiques de notre planète, là où les ressources médicales sont difficilement accessibles**.

Orbite Santé, une initiative propulsée par MEDTEQ⁺, est un appel à projets qui a pour but de soutenir les entreprises canadiennes dans le développement de technologies qui combleront des besoins en télémédecine et en autonomie de soins de santé. Cet appel thématique s'inscrit dans le cadre du programme IMPACT de MEDTEQ⁺.

Cet appel à projets est réalisé avec l'appui financier de l'**Agence spatiale canadienne (ASC)** via le [Programme global de subventions et contributions](#) (Programme S et C) à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales – Volet recherche. **Une enveloppe d'un total de 1,8 M\$** a ainsi été confiée à MEDTEQ⁺ pour cet appel.

Le **Programme S et C** de l'Agence spatiale canadienne vise, quant à lui, à fournir une aide financière permettant à des organisations de mener des activités de recherche et de développement dans des domaines spatiaux prioritaires. Il appuie le développement ciblé de connaissances et l'innovation afin de maintenir et de renforcer la capacité du Canada d'explorer l'espace pour répondre aux besoins et aux priorités du pays dans l'avenir.

Une enveloppe d'un total de 1,8 M\$ a ainsi été confiée à MEDTEQ⁺ pour cet appel.

2. Objectifs

Les initiatives relevant du programme **IMPACT** de MEDTEQ⁺, telles que Orbite Santé, visent à soutenir le montage et le financement de projets de recherche ainsi que le développement et la validation de technologies de la santé, **impliquant au moins une entreprise**. **L'appel à projets Orbite Santé** a pour objectif de soutenir la réalisation du développement de technologies de soins de santé spécialement conçues pour les contextes de **l'espace lointain et/ou des régions éloignées au Canada**, afin de favoriser l'autonomie des praticiens travaillant dans ces domaines.

Cet appel à projets s'inscrit dans deux des grandes priorités de l'ASC¹ : « Mettre à profit les innovations en santé et en alimentation de l'espace lointain » et « Bâtir une économie résiliente ».

3. Admissibilité

3.1. Organisations admissibles

L'appel à projets Orbite Santé s'adresse à l'ensemble des entreprises canadiennes admissibles², en priorité les PME et les entreprises en démarrage, souhaitant réaliser un projet de développement de technologies innovantes en santé à distance applicable dans l'espace et sur Terre. Les entreprises ayant **plus de 499 employés** sont considérées comme de **Grandes Entreprises**.

Une entreprise canadienne admissible à déposer un projet :

- est légalement constituées selon les lois fédérales en vigueur et inscrites au registre des entreprises du Canada ;
- a son siège social au Canada et leurs employés ou sous-traitants doivent travailler principalement à partir du Canada ;
- ne sont pas détenus dans une proportion de 50 % ou plus par d'autres entreprises ou organismes existants ;
- est membre de MEDTEQ+. Si elle n'est pas déjà membre, l'entreprise peut le devenir facilement en ligne. Pour plus de détails : <https://www.medteq.ca/devenir-membre/>

Ne sont pas admissibles les entreprises qui sont :

- des sociétés d'État ou des sociétés contrôlées directement ou indirectement par un gouvernement (municipal, provincial ou fédéral), une entité municipale ou des entreprises qui appartiennent majoritairement à une société d'État ;
- et/ou sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], ch. C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. [1985], ch. B-3).

De plus, il n'est pas possible pour une entreprise de déposer plus d'un projet à cet appel à projets.

3.2. Projets admissibles

Les projets admissibles sont dédiés au soutien des entreprises développant des technologies applicables aux soins de santé pouvant desservir les populations des régions éloignées sur Terre et/ou dans l'espace. Les projets retenus seront **prioritairement ceux portés par des entreprises en démarrage et des PME**.

Les projets doivent répondre aux priorités et exigences suivantes :

¹ Champagne, François-Philippe (2023), Plan ministériel 2023-2024 Agence spatiale canadienne

² Les centres académiques et les centres de recherches publics peuvent participer à des projets via une offre de services.

- Le projet proposé est pour la **recherche et le développement** d'une innovation technologiques de soins de santé spécialement conçues pour les contextes de l'espace lointain et des régions éloignées sur Terre, afin de favoriser l'autonomie des professionnels de la santé travaillant dans ces domaines ;
- Les innovations développées devront présenter un avantage déterminant par rapport aux solutions existantes sur le marché ;
- Le projet proposé comporte une technologie de **TRL de départ situé entre 4 et 7 (voir annexe 1)** pour respecter la priorité de générer des retombées tangibles ayant un potentiel d'adoption à court terme.

4. Modalités de financement

4.1. Financement

Modalités de financement :

- La subvention prendra la forme d'une contribution financière non remboursable d'un maximum de 300 000 \$ par projet.
- Pour les **entreprises en démarrage et les PME**, la contribution de MEDTEQ+ ne pourra excéder **75 %** du coût total admissible du projet
- Pour les **grandes entreprises**, la contribution de MEDTEQ+ ne pourra excéder **50 %** du coût total admissible du projet
- La contribution privée doit représenter un minimum de 25 % des dépenses totales admissibles du projet pour les entreprises en démarrage et les PME, et 50 % pour les grandes entreprises.
- Les aides combinées des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) ne peuvent excéder 75 % pour les entreprises en démarrage et les PME, et 50 % pour les grandes entreprises, des dépenses totales admissibles pour la réalisation du projet.
 - Les contributions, considérées comme une aide gouvernementale, incluent les aides directes et indirectes reçues sous la forme de contributions non remboursables telles que les subventions ou les crédits d'impôts, de contributions remboursables (prêt, débentures convertibles, contributions remboursables par redevance, garanties de prêt et de prises de participation) provenant :
 - du ministères et organismes des gouvernements provinciaux ;
 - du ministères et organismes du gouvernement du Canada ;
 - d'organisations contrôlées majoritairement par un ministère ou organisme gouvernemental ;
 - de partenaires qui gèrent des sommes provenant de ministère ou organismes gouvernementaux ;
 - d'entités municipales, y compris les municipalités, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines et les agglomérations, ainsi que tout organisme légalement constitué dont au moins la moitié des membres sont nommés par ou relèvent de l'une de ces organisations.

Exemple 1 : Entreprise en démarrage et PME :

Source de financement	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Contribution privée — Entreprise	100 000 \$	25 %
Contribution publique – MEDTEQ+	300 000 \$	75 %
Total	400 000 \$	100 %

Exemple 2 : grande entreprise :

Source de financement	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Contribution privée – Entreprise	300 000 \$	50 %
Contribution publique – MEDTEQ+	300 000 \$	50 %
Total	600 000 \$	100 %

Utilisation du financement du projet :

- Le financement doit être utilisé uniquement pour soutenir **les dépenses admissibles de l'entreprise qui dépose la demande de financement**, soit :
 - Dans le but d'appuyer la recherche et les études relatives à l'espace, et de développer une masse critique de chercheurs et de personnes hautement qualifiées, il sera **possible pour les entreprises de travailler en collaboration avec des centres académiques et centres de recherche. Les dépenses dans ces centres seront admissibles** sous forme **d'offre de services** à l'entreprise qui soumet la demande de financement. Pour plus de détails, voir *ANNEXE 2 – Exemple d'offre de services*.
- L'organisation devra informer son chargé de compte de MEDTEQ+ de tout enjeu et changement possible au projet aussitôt que cela pourrait survenir, afin que les mesures nécessaires soient mises en place rapidement.
 - Si les dépenses admissibles diminuent ou que les contributions des partenaires de financement sont modifiées, la contribution de MEDTEQ+ pourrait être revue à la baisse, afin de respecter les règles de l'appel à projets.
 - De la même façon, si le projet est arrêté en cours de réalisation, la contribution de MEDTEQ+ pourrait être revue à la baisse et un remboursement pourrait être exigé afin de respecter les règles de l'appel à projets.
 - De plus, il est à noter que tout dépassement de coûts au projet tel qu'initialement présenté à MEDTEQ+ devra être assumé par le bénéficiaire.

4.2. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles :

- sont engagées par l'entreprise, ou par un centre académique/de recherche, dans un contexte d'offre de services ;
- sont engagées dans la période admissible : Entre le 1er avril 2024 et le 31 décembre 2024
- sont indispensables à la réalisation du projet ;
- correspondent à des frais encourus spécifiquement pour réaliser le projet ;
- représentent un élément pour lequel il faudrait autrement payer à coût égal ou supérieur ;
- sont sujettes à un audit et leur valeur peut être raisonnablement établie et appuyée par des pièces justificatives.

Elles incluent les postes de dépenses suivants :

- le coût des salaires et des avantages sociaux ;
- les coûts liés à la formation ;
- le coût des bourses d'études ;
- les frais de scolarité ;
- Coût de sous-traitance et services de consultation (n'excédant pas 30 % du coût total du projet);
- le coût du matériel et des fournitures ;
- les coûts liés à l'acquisition, à l'élaboration et à l'impression de matériel ;
- les coûts liés à l'acquisition ou à la location d'équipement (n'excédant pas 25% du coût total du projet) ;
- le coût des services aériens et maritimes nolisés;
- les frais d'accès ;
- les coûts liés à l'obtention de cotes de sécurité ;
- les coûts liés à l'acquisition des données ;
- les coûts liés à la gestion des données ;
- le coût des services d'analyse en laboratoire ;
- les droits liés à l'obtention de licences et de permis ;
- les coûts des services de lancement ;
- le coût des services de publication et de communication ;
- le coût des services de traduction ;
- les frais de participation à des conférences, à des réunions de comités et à des événements ;
- les frais d'inscription ;
- le coût des déplacements ;
- les indemnités d'hébergement et de repas ;
- la TVP, la TVH et la TPS, après déduction de toute réduction à laquelle le bénéficiaire a droit, ainsi que les taxes pour les biens et les services acquis à l'étranger, après déduction de toute réduction ou de tout remboursement reçu dans le pays où ces biens et ces services ont été acquis ;
- les frais généraux (administratifs) (ne doivent pas dépasser 15 % des coûts admissibles des entreprises, et 20 % des coûts d'une offre de service).

L'admissibilité des dépenses sera revue par le chargé de comptes responsable du projet. Pour plus de détail, voir 5.1.

4.3. Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles incluent :

- les dépenses engagées avant la date de démarrage du projet, incluant les dépenses pour lesquelles l'entreprise a pris des engagements contractuels antérieurs ;
- les dépenses de fonctionnement de l'entreprise dans le cadre d'activités régulières ;
- les frais récurrents tels que les frais annuels d'abonnement et les frais de mise à jour de logiciels ;
- les dépenses d'immobilisation et d'amortissement ;
- les commandites ;
- le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital ;
- les dépenses de maintien de propriété intellectuelle ;
- les dépenses de commercialisation ;
- les dépenses d'acquisition, de construction et d'agrandissement d'immeuble ;
- les dépenses d'acquisition ou d'aménagement de terrain.

5. Processus et modalités de l'appel

5.1. Montage, dépôt et évaluation des demandes d'aides financières

5.1.1. Montage de la demande d'aide financière

Accompagnement

Toutes les personnes intéressées par cet appel doivent **contacter le plus tôt possible MEDTEQ+** via l'adresse suivante : projet@medteq.ca. Vous pouvez également prendre directement un rendez-vous virtuel [ici](#).

Une rencontre d'introduction aura lieu avec un.e chargé.e de comptes de MEDTEQ+ afin de valider de façon préliminaire l'admissibilité de l'organisation et de son projet, répondre aux questions de l'organisation et expliquer puis partager les formulaires à remplir. Si l'organisation est à la recherche de partenaires, elle pourra faire part de ses besoins au chargé de comptes qui pourra l'accompagner dans ses démarches.

Par la suite, **l'organisation devra être membre de MEDTEQ+**, et elle bénéficiera de l'accompagnement de son/sa chargé.e de comptes tout au long du montage du projet et du dépôt de la demande de financement pour assurer la qualité et l'admissibilité des demandes, ainsi lors du suivi du projet, le cas échéant.

Séances d'information et foire aux questions

Deux séances d'information en ligne auront également lieu le **15 février 2024**, une en français à 13h EST et l'autre en anglais à 14h30 EST, afin de présenter l'appel et répondre aux questions des entreprises. **Les personnes intéressées par l'appel devront s'y inscrire via [ce lien](#) pour la séance en français et [ce lien](#) pour la séance en anglais.** L'enregistrement de la séance d'information sera disponible sur le site Web de MEDTEQ+. À la suite de celle-ci, une Foire aux questions (FAQ) sera publiée en ligne.

Premier dépôt de la demande d'aide financière

Afin de permettre une révision de sa demande d'aide financière, l'entreprise devra **soumettre son dossier préliminaire dès que possible**, et au plus tard le **1^{er} mars 2024, 17h EST**. Celui-ci devrait être envoyé à son chargé de comptes, avec projet@medteq.ca en copie conforme.

Le dossier préliminaire inclus :

1. **L'énoncé de projet, incluant le budget prévu**, rédigé en français ou en anglais, en format Word
2. Si applicable : les **offres de services** prévues
3. Facultatif : des **lettres de soutien** de leaders d'opinions et d'éventuels milieux preneurs.

5.1.2. Dépôt final de la demande d'aide financière

Dépôt final

L'entreprise doit soumettre son dossier par courriel avant la date limite de dépôt des demandes d'aides financières : **le 15 mars 2024, 17h EST**.

Le courriel devrait s'intituler « Orbite Santé - Soumission de demande d'aide financière — Nom de votre compagnie » et être envoyé à projet@medteq.ca. **Les personnes qui participent au projet et qui sont mentionnées dans la demande d'aide financière ainsi que votre chargé de comptes doivent être en copie conforme.**

Le dossier déposé sera jugé **non-admissible** et donc rejeté si l'une des sections de l'énoncé de projet n'est pas remplie, que les **dates limites de dépôt** ne sont pas respectées, ou que l'un des **critères d'admissibilité** du programme n'est pas respecté.

Le dossier complet à soumettre lors du dépôt final devra inclure :

1. **L'énoncé de projet, incluant le budget**, complété en français ou en anglais et signé par le ou la PDG de l'entreprise, en format PDF et numérique (les pages de signatures peuvent être numérisées).
2. Si applicable : Les **offres de services** complétées et signées.
3. Facultatif : des **lettres de soutien** de leaders d'opinions et d'éventuels milieux preneurs.

Les entreprises devront fournir, en parallèle du dépôt de leur projet, **les états financiers des 2**

dernières années (ou états financiers prévisionnels pour les entreprises en démarrage), les **prévisions financières sur 2 ans et les mouvements de trésorerie sur 2 ans** ; le tout afin de valider leur capacité à financer leur contribution au projet, et à ajuster les modalités de versements en fonction du niveau de risque financier de l'entreprise.

5.1.3. Évaluation des demandes d'aide financière

Comité d'évaluation

MEDTEQ+ a un Comité d'évaluation indépendant, composé de 15 membres votant et d'observateurs. Ceux-ci sont des industriels (en majorité), des académiques, des cliniciens et représentants de patients, auxquels s'ajoutent des évaluateurs externes, qui ensemble possèdent les compétences nécessaires pour chacun des projets à évaluer. Dans le cadre de cet appel à projets, l'expertise de ce comité sera mise à contribution pour mettre en place un comité d'évaluation qui évaluera les différents aspects des demandes et sélectionnera les projets.

Critères

Les critères d'évaluation comprennent les éléments suivants :

ADMISSIBILITÉ

- Admissibilité des parties prenantes;
- Admissibilité des projets.

PERTINENCE EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

- Avantages pour le Canada selon les priorités de l'ASC (ex. Mettre à profit les innovations en santé et en alimentation de l'espace lointain et/ou bâtir une économie résiliente);
- Lien avec les objectifs du programme S et C*.

RESSOURCES DU PROJET

- l'expertise de l'équipe;
- la formation de la relève;
- les ressources matérielles et financières.

DESCRIPTION DU PROJET

- L'état de l'art;
- le caractère innovant de la technologie;
- le portrait compétitif;
- la justification du TRL;
- le plan de travail.

RETOMBÉES ANTICIPÉES

- Les résultats ;
- les retombées économiques et technologiques pour le.s partenaire.s industriel.s ;
- les retombées socio-économiques pour le Canada.

PLAN DE RÉALISATION

- La faisabilité ;
- les risques et les mesures d'atténuation des risques.

PLAN DE MATURATION

- Plan de gestion de propriété intellectuelle et de commercialisation ;

*les objectifs du Programme de S et C dans le contexte de cet appel à projets :

- Soutenir le **développement des sciences et des technologies** qui sont liées aux priorités de l'ASC.
- Favoriser le développement continu d'une **masse critique de chercheurs et de personnes hautement qualifiées au Canada** dans les domaines prioritaires de l'ASC.
- Appuyer la collecte d'information, la recherche et les études relatives à l'espace.
- Soutenir les activités des organisations qui se consacrent à la recherche dans le domaine spatial.
- Appuyer le développement d'une **technologie provenant d'un organisme de technologie de la santé terrestre et présentant un fort potentiel d'application spatiale**. Cela correspond à la priorité de l'ASC en matière de recherche et développement dans l'espace pour faire progresser les sciences, les technologies, les applications et l'expertise.
- Générer des **retombées tangibles pour les collectivités éloignées** grâce à des technologies conçues spécialement pour le contexte éloigné et présentant un **potentiel d'adoption à court terme sur les marchés terrestres**, ce qui assure un avenir durable aux innovations. Cela correspond à l'objectif de l'ASC de veiller à ce que le secteur spatial canadien soit développé et bien positionné.

Processus d'évaluation

Il y aura 2 facteurs décisionnels quant au financement d'un projet :

- La décision du comité d'évaluation : lors de la rencontre d'évaluation d'un projet, le Comité a le choix entre 3 décisions possibles*.
- Le classement du projet selon la note qui lui aura été attribué en lien avec les critères de la grille d'évaluation.

***3 décisions possibles :**

1. Recommandation inconditionnelle

Des précisions peuvent être demandées à l'entreprise, mais elles ne sont pas conditionnelles à la recommandation du projet.

2. Recommandation conditionnelle à des clarifications satisfaisantes

Le Comité envisage de recommander le projet, mais certains aspects importants nécessitent des clarifications. L'entreprise aura l'opportunité de soumettre ses clarifications au Comité, qui pourra alors décider de recommander ou non le projet.

En effet, à la suite de la réception et de l'analyse des clarifications, chacun des évaluateurs du projet devra envoyer leur réponse finale :

Recommandation : l'évaluateur recommande le projet ;

Abstention : l'évaluateur ne souhaite pas se prononcer et ce faisant se fie aux réponses des autres évaluateurs au projet ;

Non-recommandation : l'évaluateur ne recommande pas le projet. L'évaluateur doit motiver sa position afin qu'un retour constructif puisse être fait à l'équipe de projet ;

À partir des réponses reçues des évaluateurs, le président du Comité valide la décision du Comité d'évaluation de recommander ou non un projet soumis à des clarifications satisfaisantes au Conseil d'administration.

3. Non-Recommandation

Le Comité ne recommande pas le projet.

Les recommandations de financement du Comité et l'ordonnancement des projets sont ensuite transmis au Conseil d'administration de MEDTEQ+ pour autoriser l'octroi des financements dans la limite de l'enveloppe disponible.

Annonce de la décision de financement

Une lettre sera envoyée aux entreprises ayant déposé une demande d'aide financière pour les informer de la décision de financement de MEDTEQ+ quant à leur projet. Les entreprises dont le projet a été retenu seront alors avisées qu'elles recevront sous peu une entente de financement. Celle-ci précisera les obligations de chacune des parties ainsi que les conditions de versement. Un gabarit de cette entente sera disponible pour consultation en amont de l'envoi des lettres.

5.2. Déroulement du projet

5.2.1. Modalités de versement et reddition de comptes

Les entreprises devront être membre de MEDTEQ+ lors du montage et pour la durée du suivi de leur projet. MEDTEQ+ se réserve le droit de retirer, en tout ou en partie, l'allocation versée si l'organisme ou le partenaire ne respecte pas les obligations inscrites dans l'entente de financement ou s'il a utilisé à d'autres fins l'argent versé.

Pour ce qui est des modalités de décaissements, le processus se déroulera en 2 tranches. La première tranche pourra être sous forme d'avance pour aider les équipes à démarrer le projet, et elle sera d'un maximum de **50 %** du montant de la subvention, sous réserve de l'analyse des

documents financiers de l'entreprise. Celle-ci sera versée une fois que l'entente de financement sera signée par l'organisation. Cette lettre comprend notamment les modalités que l'entreprise doit respecter pour obtenir le financement.

Un suivi étroit tout au long du projet sera effectué pour s'assurer du bon déroulement des objectifs et des dépenses, avec une rencontre formelle de présentation de l'avancement du projet à la moitié de celui-ci.

Par la suite, les procédures seront sous forme de **remboursement des dépenses à la fin du projet**. Il sera demandé aux organisations de fournir des preuves de dépenses (factures, relevés de paie, preuves de paiement pour honoraires, etc.) ainsi qu'un **rapport de fin de parcours pour détailler les progrès des objectifs du projet**. Avec une documentation conforme par rapport au plan initialement accepté, MEDTEQ⁺ pourra décaisser la dernière tranche de **50 % pour la fin du projet**.

Les organisations financées devront avoir **terminé les activités liées au projet avant le 31 décembre 2024**. Un rapport de fin de projet ainsi que les rapports et les preuves de dépenses dans la période en cours seront demandés au 10 janvier 2025. Un rapport préliminaire au 1^{er} décembre sera soumis pour afin de prévalider plus rapidement le dernier rapport.

Les rapports seront partagés avec l'Agence spatiale canadienne en vue d'une reddition de comptes.

5.2.2. Promotion et publication des résultats

Promotions des projets

Une fois l'Entente de financement du projet signée, **MEDTEQ⁺ se réserve le droit de diffuser publiquement sur ses différentes plateformes de communication certaines informations sur le projet soit le titre, le résumé, le nom des partenaires et le montant de la subvention octroyée**. Le titre et le résumé public du projet doivent donc respecter les règles de confidentialité entre les partenaires.

Pour toutes autres communications sur le projet, les parties prenantes s'entendent à respecter les modalités suivantes, incluant ce qui a trait à la diffusion des résultats :

1.1 Chacune des parties s'engage à respecter les conditions de visibilité décrites ci-dessous.

1.2 Au cours de la durée du projet, MEDTEQ+ ainsi que le bénéficiaire s'entendent pour assurer une visibilité publique mutuelle en travaillant en collaboration l'un avec l'autre :

1.3 Dans tous les documents de communication et de promotion partagés publiquement concernant le projet, MEDTEQ+ et le bénéficiaire sont tenus d'incorporer les logos et/ou la mention des deux parties.

Remarque : la partie responsable de la communication doit communiquer avec le responsable de la communication de l'autre partie pour approbation au plus tard sept (7) jours ouvrables avant la date de publication. Il est essentiel d'obtenir l'approbation de l'autre partie pour tout matériel comportant le logo de l'autre partie.

1.4 Pour chaque communiqué de presse publié par MEDTEQ+ ou la partie prenante concernant le projet, les PARTIES conviennent de :

a) de mentionner la participation de l'autre partie et d'ajouter le modèle au bas de la page, dans la mesure du possible.

b) d'offrir la possibilité d'inclure une citation du PDG ou d'un haut représentant de l'autre partie, ainsi qu'un paragraphe décrivant le projet, le programme ou le financement lié à l'autre partie.

c) Travailler avec l'équipe de communication de l'autre partie pour toute demande médiatique afin d'assurer la visibilité des deux parties.

Note : Sept (7) jours ouvrables avant la date limite, la partie responsable de la communication doit envoyer le communiqué de presse à l'équipe de communication de l'autre partie.

1.5 Dans le cadre de tous les événements publics ou conférences de presse organisés par MEDTEQ+ ou la partie prenante concernant le projet :

a) Si les circonstances le permettent, inviter le PDG ou un représentant de haut niveau de l'autre partie à participer et à s'adresser au public.

b) Reconnaître verbalement la participation de l'autre partie.

1.6 Pour toute activité de visibilité qui n'est pas définie dans les présentes conditions, le bénéficiaire contactera le service de communication de MEDTEQ+, et MEDTEQ+ contactera le service de communication du bénéficiaire.

Publication des résultats

MEDTEQ+ souhaite encourager et promouvoir la diffusion des résultats relatifs aux différents projets. C'est pourquoi, **MEDTEQ+ invite aussi les organisations, leurs chercheurs et**

contributeurs à publier les résultats de leur projet, tout en respectant les modalités mentionnées précédemment :

1. **Dépôt en ligne accessible** (institutionnel ou disciplinaire) afin que la publication soit librement accessible.
2. **Revue** offrant un libre accès aux articles.

Il est également prévu que MEDTEQ+ reçoive, à titre gracieux, et partage à l'ASC, une copie des publications des organisations financées (si elles ne sont pas librement accessibles) ou leur hyperlien (si elles sont librement accessibles) ainsi que leur identifiant d'objet numérique (DOI). L'ASC les intégrera à son répertoire de publications dans une optique d'amélioration de l'accessibilité.

6. Échéancier

Lancement de l'appel	24 janvier 2024
Séance d'information en ligne – Inscription	15 février 2024 Français : 13h EST Anglais : 14h30 EST
Date limite du premier dépôt	1^{er} mars 2024
Date limite de dépôt final	15 mars 2024
Évaluation par le Comité d'évaluation	11 avril 2024
Période de clarification supplémentaire le cas échéant	18 avril 2024
Envoi des lettres de décisions	17 mai 2024
Signature des ententes de financement	24 mai 2024

7. Informations supplémentaires

Pour toute question concernant cet appel à projets, contactez : projet@medteq.ca

ANNEXE 1 – Niveaux de maturité technologique (Technology Readiness Level — TRL)

NIVEAU DE MATURITÉ TECHNOLOGIQUE (NMT)

TECHNOLOGY READINESS LEVEL (TRL)

Le niveau de maturité technologique est une échelle utilisée pour évaluer le niveau de maturité d'une innovation. La définition de chaque niveau établit les conditions qui doivent être satisfaites pour que l'évaluation du NMT soit exacte.

Pour chacune des composantes technologiques (CT), répondre aux questions suivantes :

Niveau de maturité technologique de la composante technologique

Est-ce que la recherche fondamentale existe ?	NON	1	Principes de base observés et rapportés
<p>» OUI</p>	NON	2	Concepts technologiques et/ou applications formulées
Est-ce que des hypothèses sur les fonctions sont élaborées ?	NON	3	Preuve de concept analytique et expérimentale de la fonction et/ou de la caractéristique critique
<p>» OUI</p>	NON	4	Vérification fonctionnelle en environnement de labo au niveau de composant et/ou prototype
Est-ce que des études analytiques ou des mesures expérimentales corroborent une preuve de concept de votre technologie ?	NON	5	Vérification en environnement représentatif de la fonction critique au niveau composant et/ou prototype
<p>» OUI</p>	NON	6	Démonstration en environnement représentatif des fonctions critiques de l'élément au niveau modèle
Avez-vous démontré à l'aide d'un prototype, toujours au laboratoire, la performance attendue de l'intégration de la CT dans le contexte général de fonctionnement ?	NON	7	Démonstration en environnement opérationnel de la performance de l'élément au niveau modèle
<p>» OUI</p>	NON	8	Système réel développé et accepté pour l'application
Avez-vous validé dans un environnement représentatif la performance fonctionnelle attendue de l'intégration de la CT dans le contexte général de fonctionnement ?	NON	9	Système réel démontré en action par mission opérationnelle réussie
<p>» OUI</p>	OUI		
Avez-vous démontré les fonctions attendues de la CT en environnement représentatif simulant l'environnement opérationnel ?			
<p>» OUI</p>			
Est-ce que le prototype du système réel a été démontré dans un milieu opérationnel ?			
<p>» OUI</p>			
Avez-vous prouvé que la technologie fonctionne dans sa forme finale et dans les conditions prévues ?			

Sources :
 - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
 - Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique
 - Norme internationale ISO 16290-2013



ANNEXE 2 – Exemple d’offre de services

Les offres de services des centres académiques, de recherche ou d’autres sous-traitants doivent comporter au minimum les éléments suivants :

1. Définition du mandat

- Précisez votre offre de services en fonction des objectifs poursuivis.
- Déterminez les résultats attendus et décrivez les livrables au cours et à la fin du projet.

2. Méthodologie

- Précisez la méthodologie proposée et les techniques de travail qui seront utilisées en fonction des étapes et des activités du plan de mise en œuvre. Selon la nature du projet, spécifiez :
 - les travaux qui seront réalisés;
 - les incertitudes à résoudre et le plan d’atténuation des risques;
 - les différents livrables.

3. Plan de mise en œuvre

- Présentez le plan de mise en œuvre des principales étapes et activités qui seront réalisées dans le cadre du présent projet en fonction des ressources humaines affectées à celui-ci.
- Une présentation graphique, par exemple à l’aide d’un diagramme de Gantt, est demandée.

4. Répartition des coûts

- Précisez les coûts rattachés aux différents postes de dépenses.

5. Précisions

- Précisez dans votre offre les modalités de facturation, les modes de paiement, la durée de validité de l’offre, les conditions de confidentialité et les modalités de gestion de la propriété intellectuelle. De plus, l’entente devra détailler, s’il y a lieu, les contributions humaines, matérielles et financières du projet.
- Notez qu’il est possible d’ajouter une clause à l’offre de service indiquant que celle-ci entrera en vigueur conditionnellement à l’approbation du soutien financier de MEDTEQ+.
- Il est également suggéré d’inclure une clause pour obtenir, à la fin du projet, une rétroaction du ou des demandeurs relativement à leur degré de satisfaction quant aux services rendus.

6. Signatures

Les personnes autorisées des parties concernées par l’entente doivent signer l’offre de services.